

Groupe de travail coopération disciplinaire du CCBE

Délégué : Jean-Marie Burguburu

Experts : Jean-Marie Burguburu, François-Xavier Mattéoli, Jean-François Arrue

BILAN 2006

§ Commentaires concernant l'accord EU-ABA sur les règles modèles en matière disciplinaire
§ Commentaires concernant les activités IBA sur les matières disciplinaires
§ Etablissement des Principes essentiels en matière disciplinaire

PERSPECTIVES 2007

§ Adoption de l'accord EU-ABA sur les règles modèles en matière disciplinaire (discussion politique à Vienne)
§ Adoption de la Charte de principes essentiels en matière disciplinaire (à Vienne)

Date du prochain comité : 11/12 mai Edimbourg

[Groupe de travail sur la coopération en matière disciplinaire – Présidé par Jonathan Goldsmith - Bernard Chambel, Expert – Béatrice Rentmeister, DBF \(J.M. Burguburu, excusé\)](#)

Il a été décidé de soumettre les règles-modèles issues de l'accord EU-ABA à discussion à Vienne. J. Goldsmith explique la différence d'approche entre l'Union européenne et les Etats-Unis, qui connaissent eux-mêmes des procédures difficiles de transposition Etat par Etat.

J. Goldsmith demande aux délégations nationales de mettre à jour la base de données sur la procédure disciplinaire sur le site du CCBE, auquel le site de l'IBA fait désormais référence.

La délégation polonaise expose ses craintes quant à la réforme de la profession d'avocat en Pologne qui vise à ôter aux ordres le contrôle disciplinaire et demande un soutien rapide du CCBE. Dans cette optique, le comité souhaite que soit adoptée au plus vite la Charte des principes essentiels en matière disciplinaire.

Le problème letton concernant la suspension automatique d'un avocat mis en accusation a été discuté.

Le comité a été clôturé par l'exposé de Marian Pirinu sur la procédure disciplinaire au Pays-Bas.